

Art. 2. Le Chef du service judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué, enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 2 janvier 1892.

Signé : TH. LACASCADE.

Par le Gouverneur :

Le Chef du service judiciaire,

Signé : PAUL ARTAUD.

**N° 12. — ARRÊTÉ portant composition de la liste des assesseurs du tribunal criminel pour l'année 1892.**

LE Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie,

Vu les articles 27 du décret du 28 avril 1868, 7 à 12 du décret du 1<sup>er</sup> juillet 1880 et 24 du décret du 9 juillet 1890 ; ensemble les articles 10 et 11 de l'arrêté du 23 mars 1869 ;

Vu la liste des notables dressée par le Directeur de l'Intérieur à la date du 12 décembre 1891 ;

Sur le rapport du Chef du service judiciaire,

**ARRÊTE :**

Art. 1<sup>er</sup>. La liste sur laquelle les assesseurs du Tribunal criminel de Papeete devront être tirés au sort pendant l'année 1892 est composée ainsi qu'il suit :

1. Atger, Louis, 57 ans, distillateur ;
2. Agniéray, Jean-Baptiste, 47 ans, employé ;
3. Cardella, François, 53 ans, maire de la ville de Papeete ;
4. Creusot, Emile-Edouard, 39 ans, usinier ;
5. Coulon, Germain, 36 ans, horloger ;
6. Drollet, Sosthènes, 62 ans, négociant ;
7. Drollet, Edouard, 30 ans, négociant ;
8. Georget, Charles, 36 ans, houcher ;
9. Gaudin, Claude-Benoit, 52 ans, rentier ;
10. Huet, Nicolas-Jean, 39 ans, entrepreneur ;
11. Hérault, Pierre, 37 ans, employé ;
12. Jardonnet, Etienne-Théodore, 25 ans, négociant ;
13. Laharrague, Pierre, 38 ans, négociant ;
14. Martin, Louis-Alexis, 48 ans, négociant ;
15. Millaud, Jules-Ambroise, 38 ans, pharmacien ;
16. Poroï, Adolphe-Théophile-Marouo, 47 ans, entrepreneur ;
17. Raoulx, Victor-Louis, 48 ans, négociant ;
18. Renvoyé, François-Yves-Marie, 66 ans, restaurateur ;
19. Ribollet, Jacques, 44 ans, négociant ;
20. Viénot, Charles-Frédéric, 52 ans, directeur des écoles françaises-indigènes.